

République Française  
Département de Meurthe et Moselle



MAIRIE  
DE

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél. : 03.82.44.40.16

Fax : 03.82.44.37.44

Mail : [mairiedehussigny@wanadoo.fr](mailto:mairiedehussigny@wanadoo.fr)

### Maison de l'Enfance

48 Rue Pasteur

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél : 03.82.44.49.39

Mail : [maisondelenfance.hussigny@riv54.fr](mailto:maisondelenfance.hussigny@riv54.fr)

Madame, Monsieur,

A la rentrée prochaine, les horaires de fonctionnement de la garderie seront les suivants :

**Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi :**

- garderie matin : **de 7h30 à 8h30 (Excepté le jour de la rentrée)**

- garderie midi : **de 11h30 à 13h30**

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :**

- garderie soir : **de 15h45 à 18h30 au plus tard**

**Mercredi:**

- après-midi : **de 13h30 à 18h30 au plus tard**

Les différents tarifs de l'accueil périscolaire tiennent compte à la fois du fonds d'aide de l'Etat et de l'allongement des temps de garde, en proposant plusieurs forfaits le soir en fonction du temps passé à la Maison de l'Enfance.

QUOTIENT FAMILIAL Familles domiciliées Dans la Commune	ACCUEIL DU MATIN PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU MIDI PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU SOIR PRIX par enfant/jour			ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI PRIX par enfant/jour
			Forfait 1 De 15h45 à 16h45	Forfait 2 De 15h45 à 17h45	Forfait 3 De 15h45 à 18h30	
..... - 270 €	1,00 €	5,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	2,75€
De 271 à 469 €	1,50 €	6,00 €	1,00 €	1,50 €	1,50 €	2,75€
De 470 à 796 €	1,50 €	7,00 €	1,00 €	1,50 €	2,00 €	2,75€
De 796 à 1 100 €	2,00 €	7,50 €	1,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00€
De 1 101 à 1 400 €	2,50 €	8,00 €	1,00 €	2,50 €	3,50 €	4,00€
..... + 1 400 €	3,00 €	9,00 €	1,00 €	3,00 €	4,00 €	6,00€
<b>Extérieur</b>	<b>3,50 €</b>	<b>10,00 €</b>	<b>1,50 €</b>	<b>3,50 €</b>	<b>4,50 €</b>	<b>8,00€</b>

**Attention, une réservation préalable est obligatoire.**

Chaque famille devra donc réserver, le jeudi midi au plus tard de la semaine précédente, les jours de la semaine (du lundi au vendredi) où son enfant fréquentera la structure. *Vous pouvez utiliser la fiche ci-jointe.*

Possibilité de réserver à l'année ! Pensez à nous informer en cas de sortie scolaire ...

Pour une question d'organisation, **toute absence devra être signalée par mail ou par téléphone au plus tard le matin avant 10h00. Nous ne sommes en aucun cas prévenus par l'école !**

Le paiement de la garderie périscolaire se fait mensuellement, après facturation. Seules les absences pour maladie ou en cas de force majeure ne donneront pas lieu à facturation.

---

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) à la garderie périscolaire pour la rentrée 2016/2017 : veuillez nous déposer ou nous retourner par voie mail le dossier d'inscription annuel (ci-joint) dûment rempli, **avant le 22 Juillet 2016.**

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Municipalité

*N.B : Dans le souci d'améliorer la qualité de l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir fournir une paire de chaussons à votre enfant (s).  
Pour les enfants de moins de 6 ans, des vêtements de rechange.*